

# FORMULAIRE DEMANDE DE DEROGATION PREFECTORALE AU REPOS DOMINICAL DES SALARIES

(à retourner à l'adresse ci-dessus)

L'entreprise qui sollicite, en application de l'article L 3132-20 du code du travail, une dérogation aux dispositions de l'article L 3132-3 du code du travail relatif au repos dominical des salariés doit adresser le document ci-dessous dûment complété.

Ce document doit parvenir au service concerné, 6 semaines au moins avant la date du (des) dimanche(s) pour le(s)quel(s) la dérogation est demandée.

A défaut, la demande ne sera pas instruite et fera l'objet d'un refus pour envoi tardif, l'administration n'étant pas en mesure de procéder aux consultations pour avis du conseil municipal de la commune concernée, des syndicats d'employeurs et de salariés intéressés, de la chambre de commerce et d'industrie et de la chambre des métiers et de l'artisanat.

## PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE DÛMENT RENSEIGNÉ, DATÉ ET SIGNÉ

1. **courrier motivé obligatoire pour l'instruction du dossier** portant sur tous les éléments permettant de justifier la demande de dérogation : **existence d'un préjudice au public ou atteinte au fonctionnement normal de l'entreprise** (nature, durée et descriptif des travaux en lien avec le nombre de salariés, organisation du travail, encadrement des salariés...) ;
2. **avis du Comité Social Economique (CSE)**, s'il existe, sur les conditions de travail et de durée du travail (articles L 2312-8 du code du travail) ;
3. **accord collectif** fixant les contreparties au bénéfice des salariés ou, à défaut, **décision unilatérale** de l'employeur prise après référendum et avis CSE (article L 3132. 25-3 du code du travail) ;
4. **accord écrit des salariés volontaires** (L 3132-25-4 du code du travail) : *le volontariat est révocable et l'employeur doit en tenir compte.*

<b>DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT</b>
<b>ENSEIGNE DE L'ETABLISSEMENT</b>
<b>FORME JURIDIQUE</b>
<b>ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT CONCERNE PAR LA DEMANDE</b>
<b>ADRESSE DU SIEGE SOCIAL</b>

<b>RENSEIGNEMENTS DEMANDES</b>	<b>REPONSES</b>
<b>N° SIRET</b>	
<b>N° du code APE</b>	
<b>Activités précises de l'établissement en soulignant l'activité principale</b>	
<b>Convention collective + IDCC</b>	
<b>Nombre de salariés occupés habituellement par l'établissement</b>	
<b>Nombre de salariés employés en semaine appelés à travailler le dimanche</b>	
<b>Nombre de recrutements envisagés (temps plein ou à temps partiel)</b>	

<p><b>Engagement à n'employer le dimanche que des salariés volontaires et occupés prioritairement la semaine</b></p>	
<p><b>Activités et horaires du personnel qui travaillerait le dimanche</b></p>	
<p><b>Lieu où doit se dérouler l'activité</b></p>	
<p><b>Indiquer comment serait donné le repos hebdomadaire obligatoire :</b>  a) un autre jour que le dimanche à tout le personnel de l'établissement  b) du dimanche après-midi au lundi midi  c) le dimanche après-midi avec un repos compensateur d'une journée par roulement et par quinzaine  d) par roulement à tout ou partie du personnel</p>	
<p><b>Contreparties prévues dans l'accord ou la décision unilatérale pour les salariés qui travailleraient le dimanche</b></p> <p>* Majoration de rémunération  * Majoration du repos compensateur  *Autres contreparties s'il y a lieu (accord d'entreprise)</p>	

<p><b>CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE</b></p>
<p><b>NOM et PRENOM</b></p> <p><b>QUALITE</b></p>
<p><b>n° de téléphone</b></p> <p><b>n° fax</b></p> <p><b>Courriel</b></p>
<p><b>DATE</b></p> <p><b>CACHET DE LA SOCIETE</b></p> <p><b>SIGNATURE</b></p>